

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation de l'adhésion de la commune à l'association LES RENCONTRES D'AVIGNON N°2026-063

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 16 juin 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Olivier THOMAS, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, M. Philippe PRAS, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

M. Thierry CUISIN à M. Jérôme CAUËT
M. Christophe ROYER à M. Olivier THOMAS
Mme Fabienne LAFON à M. Patrick MOUCHELIN
Mme Nathalie DEGUEN à M. Jules THOMAS
M. Frédéric BABY MARINPOUY à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

M Olivier THOMAS a été désigné secrétaire de séance.

Rapporteur-e : Madame Sandrine BOËTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts de l'Association LES RENCONTRES D'AVIGNON adoptés le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique culturelle, la VILLE DE MARCOUSSIS souhaite développer ses compétences et ses échanges avec d'autres collectivités territoriales, afin de promouvoir les bonnes pratiques relatives à « l'art et la culture pour tous, avec tous et partout » ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'association nationale LES RENCONTRES D'AVIGNON permettra à la Ville de Marcoussis et à ses élus.es, en relation avec les actions et projets culturels du territoire, de bénéficier d'informations théoriques et pratiques en faveur du développement artistique et culturel local, de participer à un réseau d'échanges et de réflexions d'élus permettant la mise en œuvre de projets innovants et de bénéficier de réductions sur les frais de participation aux journées nationales organisée par l'association ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de rejoindre cette association, pour l'année 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association LES RENCONTRE D'AVIGNON pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2026 ainsi que tout document y afférent ;
- **DÉCIDE** que les dépenses liées à cette adhésion seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT

